



N/Ref - O/ref : [XXXXXXXXXXXXX]
V/corresp. [XXXXXXXXXXXXX]
☎ : 02/279. ** **
E-mail: [XXXXXXXXXXXXX]@brucity.be

Société-Bedrijf
Nom-Naam
Adresse-Adres A
Adresse-Adres B
CP Ville-Stad

Bruxelles, le [XX/XX/XXXX]

Madame, Monsieur,

OBJET: Demande de prime communale pour l'embellissement ou la rénovation des façades – Immeuble sis [XXXX]

N° de dossier : xxxxx
Coordonnées du demandeur : xxxxxxxxxxx
Adresse du bien sujet à la prime : xxxxxxxx

Après examen des documents de votre demande de prime communale pour l'embellissement ou la rénovation des façades, déposés en date du [XX/XX/XXXX], je vous informe que votre dossier est incomplet..

Conditions d'octroi de la prime

Comme l'indique le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'embellissement ou la rénovation des façades, la prime vous sera octroyée, le cas échéant sous condition d'obtention du permis d'urbanisme, après la réception des documents ci-dessous:

- Xxxxx
- Xxxxx
- Xxxxx

Nous constatons que les documents suivants manquent au dossier pour pouvoir le déclarer complet:

- Xxxxx
- Xxxxx
- Xxxxx

Comme le stipule le règlement de la prime communale, vous avez 90 jours pour fournir à l'administration de la Ville de Bruxelles les documents nécessaires afin d'obtenir un dossier de demande de prime complet. Au-delà de ces 90 jours, la Ville de Bruxelles classera votre demande de prime sans suite.



Nous tenons à vous rappeler que l'octroi de la prime est conditionné au respect strict du règlement de la prime communale pour l'embellissement ou la rénovation de façade.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toutes questions relatives au traitement de votre demande.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre parfaite considération.

Par délégation du Secrétaire de la Ville,

Michael GOETYNCK,
Directeur général

Ans PERSOONS,
Echevine de l'Urbanisme